

cise à ce conflit: «*la guerre d'indépendance algérienne*», plutôt que l'expression courante en France de «*guerre d'Algérie*», ou celles de «*guerre de libération*» ou de «*révolution algérienne*», utilisées en Algérie.

Utile et forte est sa réfutation d'idées fausses, comme la nécessité et l'efficacité de la torture, ou celle selon laquelle «*les immigrés algériens étaient manipulés par le FLN*». Sur d'autres thèmes relatifs à l'histoire de ce conflit, elle formule davantage des mises au point nuancées, qu'elle ne se livre à la réfutation d'idées reçues. Ainsi, des chapitres intitulés «*Les intellectuels français soutenaient le FLN*», «*La guerre s'est exportée en métropole*», ou «*Le FLN a mis en place un Etat autoritaire*» correspondent davantage à des thèmes de réflexion, à des développements qui auraient pu être introduits par des titres en forme de questions, car ils conduisent davantage à formuler des explications et des nuances qu'à réfuter une idée fausse.

Quoi qu'il en soit, les explications sont précises et documentées, elles constituent un ensemble de clés qui aident à mieux comprendre un épisode de l'histoire récente à propos duquel, comme le conclut l'auteure, «*une commémoration susceptible de panser les plaies et de solder les comptes de ce passé*» reste difficile.

G. M.



## La Police parisienne et les Algériens, 1944-1962

Emmanuel Blanchard

Nouveau Monde éditions, septembre 2011  
447 pages, 26 €

1946: la loi Lamine Gueye accorde la citoyenneté française à tous les ressortissants des territoires d'outre-mer, Algérie comprise. Du coup, les «indigènes nord-africains», devenus Français Musulmans Algériens (FMA), ont la liberté de circulation. Commence alors la grande émigration vers la métropole. Celle-ci est souhaitée par les autorités d'Alger, pour relâcher la pression sociale. En revanche, la préfecture de police de Paris est très réticente envers l'arrivée de ceux qu'elle juge «indésirables» à tous égards.

Il faut alors «*encadrer l'émigration coloniale non désirée mais constituée de citoyens, sans user des instruments habituels de la police des étrangers*». C'est ce traitement particulier qu'étudie minutieusement Emmanuel Blanchard. Se fondant sur les archives de police, il examine le maintien puis la résurgence de pratiques discriminatoires envers une population jugée dangereuse pour l'ordre public, et encore plus avec la montée du nationalisme, pour conclure sur l'attitude policière du 17 octobre 1961.

La préfecture subit en 1945 la dissolution du Service d'assistance aux indigènes nord-africains, né en 1923, qui mêlait aide et contrôle social, fichage, et répression à travers sa Brigade nord-africaine. Elle déplore «*cette liberté inconsidérée accordée à des hommes frustes, illettrés primitifs*». Et de souligner aux gouvernants l'ampleur d'un «*problème nord-africain*», fait de pauvreté (la majorité des sans-abri révélés par l'abbé Pierre en 1954 sont Algériens), de maladies contagieuses, d'une criminalité préten due particulière.

S'y ajoute la répression du nationalisme. Au lendemain de la «*tuerie coloniale*» du 14 juillet 1953 (sept

tués par balles dans le cortège algérien, place de la Nation), sont créées des unités spécifiques: la Brigade des agressions et violences (Bav – ce serait d'ailleurs l'origine du mot «*bavures*»), qui combat «*la pègre nocturne*» à coups de rafles et, bientôt, instaure un fichage spécifique pour identifier les «*terroristes*»; et, d'autre part, les Compagnies d'intervention (bientôt Compagnies de district), chargées du maintien de l'ordre envers les Algériens. Puis, en 1958, les Sections d'aide technique aux FMA (Sat), chargées de l'aide sociale et du renseignement, et, en 1960, la Force de police auxiliaire (FPA, vite qualifiée de «*harkis*»), vouée aux opérations de commando et aux interrogatoires poussés contre le FLN. Ajoutons-y un couvre-feu réservé aux Algériens en octobre 1958, puis en octobre 1961, mesure à l'origine du 17 octobre. Une véritable atmosphère de guerre règne alors, dix policiers parisiens ayant été tués par le FLN en septembre. Sans reprendre le récit de cette soirée qui est l'aboutissement de l'étude, l'auteur l'examine de l'intérieur de la préfecture. Sur tout, il cerne «*les conditions de possibilité*» d'un massacre colonial unique dans l'histoire de la France métropolitaine au XX<sup>e</sup> siècle, mais comparable aux massacres commis dans les territoires coloniaux français ou anglais. Il note d'ailleurs qu'entre 1944 et 1958, sur sept préfets de police, cinq (dont Maurice Papon) avaient fait une part de leur carrière en Algérie ou au Maroc. Cette remarquable étude entre en résonance avec le débat sur les continuités postcoloniales, quoique l'auteur conclue prudemment sur ce point.

Alain Monchablon,  
membre du comité  
de rédaction d'*H&L*